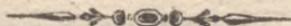


[N. 4]

~~~~~

# L'ÉCHO DE L'EUROPE.

JOURNAL POLITIQUE.



FRANCE.

---



Les nouvelles particulières de France annoncent un changement prochain dans le ministère. L'arrivée à Paris d'un ancien ministre disgracié fait naître beaucoup de conjectures. On croit que le Roi éclairé sur la véritable situation du peuple va se décider enfin à mettre un terme à la tyrannie de ses oppresseurs. On parle même de la dissolution de la chambre des députés. Cette dissolution ne peut entraîner que des résultats avantageux car la nation est fatiguée du scandale journalier qui a lieu à chaque séance. Les *ultra* profitant de l'avantage que leur donne une majorité vendue se permettent les insultes les plus révoltantes, les personnalités les plus grossières, les plus basses calomnies, non seulement envers leurs

collègues , qui ne pensent pas comme eux , mais encore envers les citoyens qui les ont nommés pour défendre leurs droits, envers les peuples étrangers.

Dans quel pays pourra t-on croire qu'un vieillard respectable , M. Menau de Lavau á été rappelé à l'ordre pour avoir dit : "que les ministres ne sont seulement pas responsables au Roi de leurs actions, qu'ils le sont encore à la nation et à l'armée;" que ces paroles ont excité les murmures du parti salarié , qu'un député M. Cornet d'Incourt a eu l'impudence de les califier *d'anarchiques, de revolutionnaires,* continuez indignes representans d'un grand peuple et bientôt vos noms couverts d'opprobre et d'ignominie ne seront plus prononcés qu'avec horreur, chez toutes les nations civilisées

Il m'est imposible de rapporter toutes les turpitudes des *ultra*, ils sont en exécration parmi les citoyens de toutes les classes, ils ne tarderont pas à recevoir le juste châtiment de leur indigne conduite. Le peuple est écrasé sous le poids de ses chaines qui deviennent tous les jours plus pesantes il ne peut les supporter d'avantage , il va les briser. Tremblez tyrans de ma patrie , le jour de la délivrance approche évitez la punition de vos forfaits.

Tous les journaux ont publié la lettre que le roi de Naples, a écrit de Laybach, à son fils le prince régent, dans laquelle il lui dit, d'une manière positive, qu'il n'a rien pu obtenir des souverains alliés, que leurs résolutions hostiles sont invariables, &c. Il ajoute qu'il est dans l'intention de donner une autre constitution à ses peuples; c'est sans doute celle qui a été rédigée au congrès; on peut aisément se figurer alors combien elle offre de garanties à la nation. On parle encore d'une autre lettre de ce monarque, où il dit à son fils de dissoudre le parlement et d'abandonner la cause des révoltés. Cette conduite de roi de Naples, est loin d'être loyale, et il ose encore s'appeler le père de ses sujets, contre lesquels il marche avec l'armée autrichienne!

Le prince régent, n'a pas suivis les conseils de son auguste père, il est à la tête des forces napolitaines et disposé à faire une courageuse résistance. Rien n'est encore désespéré, tous les jours un nombre considérable de volontaires, viennent grossir les rangs des défenseurs de la patrie; par le décret du 4 février, 50.400 hommes de la garde-nationale, organisés sous le nom de miliciens provinciaux et de

légionnaires, sont à la disposition du pouvoir exécutif; par un autre décret du même jour, tous les vieux soldats ont été remis en activité. Le peuple est prêt à se lever en masse pour défendre ses libertés, menacées par le plus cruel et le plus lâche despotisme. S'il est vaincu dans les premières affaires, il se réfugiera dans les montagnes et fera la guerre de partisan contre ses oppresseurs.

Une déclaration faite le 8 février, par le cardinal Consalvi, au nom de la cour de Rome, porte que les armées autrichiennes, peuvent passer sur certaines parties du territoire papal, mais que si elles y commettaient des excès les sujets du S. P. ferait cause commune avec les Napolitains.

On n'a point encore la nouvelle que les hostilités aient été commencées

#### AUTRICHE.

---

Je pense que nos lecteurs verront avec plaisir la déclaration du congrès de Laibach, je ne me permets aucune réflexion, persuadé que tous les gens sensés verront aussi bien que moi tout ce que cet acte a de despotique, d'offensant pour les peuples libres, de honteux pour ceux qui n'ont pas rougi de le proclamer, en couvrant leurs projets ambitieux et perfid-

des du masque de la bonne foi et du desir du bien public.

*Declaration du Congrès de Laybach, publiée dans la Gazette officielle de Vienne, du 13 février.*

Après une longue suite d'orages politiques, le royaume de Naples fut rendu en 1817, par le secours des armées autrichiennes, au gouvernement paternel de son roi légitime. Les deux parties de la monarchie sicilienne, si long-tems séparées, se réunirent de nouveau, et les vœux de tous les amis du bien furent satisfaits par la perspective d'une paix durable.

Cependant, la dernière époque de la domination étrangère avait réveillé un ennemi inférieur plus dangereux que tout autre pour le repos de la Péninsule italienne. Il existait dans le royaume de Naples, comme dans d'autres pays de l'Italie, une secte ténébreuse, dont les chefs secrets ne cessaient de méditer la destruction de tous les gouvernements, comme premier pas vers l'exécution du vaste plan qui les occupait. Lorsque Murat, pour se soutenir sur un trône prêt à lui échapper eût conçu le projet téméraire de conquérir l'Italie, le désespoir l'engagea à appeler à son secours ces mêmes carbonari qu'il avait plus d'une fois combattus, et dont les coupables intrigues acquirent un poids, que sans cette alliance inespérée elles n'auraient peut-être jamais obtenu.

La vigilance du gouvernement royal, le zèle avec lequel il s'occupait à opérer des améliorations essentielles dans toutes les branches de l'administration, l'affection générale portée à un souverain, dont la bonté paternelle lui avait gagné les cœurs de ses sujets, firent échouer, pendant les premières années qui suivirent la restauration, toutes les entreprises de cette secte, et peut-être que, comme tant d'autres associations secrètes, elles seraient insensiblement tombées dans l'impuissance et dans l'oubli, si les événemens dont le royaume d'Espagne fut le théâtre au commencement de l'année 1820, ne lui avaient fait prendre un nouvel essor. Depuis ce moment elle redoubla d'audace; et par l'effet contagieux du fanatisme qu'elle sut exciter, elle augmenta bientôt tellement en nombre et en influence, que les lois et l'autorité publique ne furent plus assez puissantes pour la réprimer. Elle répandit avec une activité infatigable parmi toutes les classes d'une nation jusques-là tranquille et modérée dans ses vœux, un esprit de mécontentement et d'amertume, des dispositions hostiles contre le gouvernement, et le desir passionné des innovations publiques; elle réussit enfin à corrompre une partie du militaire. Forte de ce moyen, le plus criminel de tous, la secte fit éclater la révolution dans les premiers jours du mois juillet.

Il n'est pas possible de donner un récit plus exact

et plus authentique de cette explosion que celui qui se trouve dans une dépêche circulaire adressée par le nouveau ministre des affaires étrangères, le jour même qu'il était entré en fonctions, aux agens diplomatiques de Naples auprès des cours étrangères.

”Dans la nuit du premier au deux, c'est ainsi que s'exprime textuellement cette dépêche, la plus grande partie du régiment de cavalerie royal Bourbon quitta ses quartiers à Nola, et arbora un drapeau tricolore avec l'inscription : *Vive la constitutio* ! Les couleurs étaient celles de la secte des Carbonari, laquelle depuis quelque temps avait entretenu une fermentation dans le royaume, et demandait avec instance des formes constitutionnelles. Cette secte avait fait tant de prosélytes dans l'armée de S. M., que les troupes chargées de ramener à l'ordre les déserteurs de Nola, firent cause commune avec eux. La désertion de ces troupes et de quelques régimens de la garnison de Naples, des mouvemens simultanés dans les provinces, l'insurrection enfin de quelques chefs de districts, prouvèrent à S. M. que *c'était le vœu du peuple d'obtenir un gouvernement constitutionnel*. En conséquence, le roi a publié une proclamation annonçant que dans huit jours il ferait connaître les bases d'une constitution, &c.”

Cette première victoire n'était que le prélude d'un attentat plus décisif. Le lendemain, les chefs de la

révolte forcèrent le monarque à proclamer la constitution espagnole ; et sans aucune autre mesure préparatoire, ils firent prêter à S. M., aux ministres, aux employés, aux troupes, un serment solennel à cette constitution, qu'au milieu du desordre et de la terreur on déclara loi fondamentale du royaume.

En signant sa première promesse le roi avait fait un grand sacrifice à l'agitation des esprits, et quoique S. M. ne pût se dissimuler combien le projet de former une constitution en huit jours était irréfléchi et inexécutable, il lui resta au moins l'espoir de faire succéder à l'effervescence du moment des résolutions plus calmes et plus sages. Mais tout changea de face, lorsqu'après cette première concession, on vint offrir à l'acceptation immédiate du roi un acte rédigé huit ans plutôt, dans un pays étranger, sous des auspices particulièrement difficiles et désastreux; acte, que ni le roi ni ses ministres, à l'exception de quelques conspirateurs, aucun napolitain ne connaissait que par des extraits des gazettes, et dont au moment de sa proclamation, il n'existait pas même une traduction à Naples. Cette démarche portait trop ouvertement l'empreinte de son origine, et des moyens criminels qui pouvaient seuls la faire réussir, pour que le moindre doute eût pu subsister sur la position du monarque et celle de l'Etat. Une pareille proposition ; compromettant également la dignité du sou-

verain et les destinées du pays , ne pouvait être arrachée à S. M. que par la violence ou par les menaces; il ne fallait rien moins que le desir d'empêcher les plus grands malheurs et de prevenir les malheurs les plus affreux , pour déterminer le roi à consentir momentanément à une mesure aussi funeste. Cette explication d'un événement inexplicable dans toute autre hypothèse, se justifierait d'elle meme, si elle n'était pas d'ailleurs confirmée par des temoignages irréfragables.

Le grand coup frappé , et le pouvoir royal entièrement détruit , les chefs de la secte et leur principaux associés dans les premières scènes de la révolte, s'emparèrent sur le champ de la domination exclusive. La résistance que le royaume des Deux-Siciles opposa à leurs entreprises arbitraires, fut étouffée dans le sang et dans les ruines. Pour donner à leur usurpation une couleur de légalité , ils créèrent bientôt , sous le titre de parlement national , un instrument qui , dans l'espace de peu de mois, leur servit à renverser tous les droits existans, et toutes les bases de l'ordre public, et moyenant lequel, sans autre pouvoir que celui de leur volonté arbitraire, ils remplacèrent les anciennes lois civiles et politiques des deux royaumes, par des institutions inconnues, qu'aucune expérience n'avait sanctionnées, et qui n'étaient pas moins en contradiction

avec le caractère qu'avec les besoins de la nation.

Le roi ne pouvant pas regarder comme durable un état de choses aussi peu naturel, persuadé toute fois qu'une opposition intempestive, au lieu d'arrêter les progrès du mal, ne ferait qu'attirer de nouveaux dangers sur sa personne, sa famille et son pays supporta avec résignation, un sort cruel qu'il n'avait point mérité. Tous les hommes éclairés du pays, la plus grande partie de ceux qui, séduits par le vain espoir d'un dénouement plus heureux, avaient d'abord favorisé la révolution, convaincus maintenant des effets pernicieux, d'un régime que le parti dominateur sans jamais examiner l'intérêt du pays, avait uniquement établi comme le plus convenable à ses vues particulières étaient condamnés au silence. La masse du peuple, bientôt revenue d'un enthousiasme éphémère, affligée de voir ses espérances déçues, et découragée par un pressentiment vague des adversités qui la menaçaient dans l'avenir, attendait avec une inquiétude muette le développement final de la crise. C'est ainsi que s'explique ce calme apparent, sous le voile duquel le parlement, impuissant lui même, soumis aux volontés d'un petit nombre de despotes préparés à tous les attentats, conduisit le royaume vers une dissolution; calme qui n'empêcha pas d'ailleurs que l'anarchie la plus effrénée ne dévorât les derniers restes de la prospérité publique, et dont le vrai ca-

ractère ne pouvait être méconnu d'aucun gouvernement étranger.

Les événemens de Naples avaient produit une vive sensation dans toute l'Italie. Une révolution, trahie par des fanatiques obscurs, et consommée par des soldats parjures, qui avaient pu en peu de jours priver un roi de sa puissance et de sa liberté, et plonger deux royaumes dans un abîme de désordres, devait par elle même, et quel que fut son développement ultérieur, inspirer les plus sérieuses appréhensions à tous les gouvernemens voisins. Les maximes hautement proclamées par les auteurs de cette révolution, la facilité avec laquelle ils les faisaient circuler par des paroles et des écrits, dans toutes les parties de l'Italie, le récit journalier de leurs procédés, la confiance toujours croissante de leurs complices étrangers, tout était fait pour aggraver le poids de ces appréhensions. Aucun prince italien ne pouvait se cacher que la paix intérieure et la prospérité de ses états étaient également menacées par l'exemple et par les résultats d'un bouleversement qui attaquait jusqu'aux fondemens les plus profonds de l'édifice social.

L'empereur avait reconnu dès le premier moment, que s'en était fait pour long-temps de l'ordre et de la tranquillité de l'Italie, si les chefs et les auteurs d'une révolte que rien ne pouvait justifier, que rien ne pouvait excuser, allait impunément sacrifier

la monarchie sicilienne à leurs projets insensés. S. M. I. pénétrée de ce qu'elle devait à la conservation de ses peuples fidèles et heureux, à ses relations amicales avec les princes d'Italie, et à sa position dans le système politique de l'Europe, se hâta de prendre des mesures pour arrêter les progrès ultérieur des désordres, et pour manifester en même-temps, sans réserve, la marche qu'elle était décidée à suivre à l'égard de la révolution de Naples. Quelque pénible qu'il fût pour S. M. I. d'imposer à ses finances une charge imprévue et considérable, dans une époque où elle s'était flattée de pouvoir employer tous ses soins à des améliorations intérieures, et où l'exécution constante des plans formés par l'administration, promettait les plus heureux résultats; toute considération secondaire devait céder au plus sacré de ses devoirs. Dans la situation où on se trouvait, le rassemblement d'un corps d'armée dans les provinces Italiennes était une mesure de la plus haute nécessité; elle fût reconnue telle par tout homme bien pensant en Autriche et en Europe. L'effet salutaire que cette mesure a eu pour la tranquillité des états voisins, celui qu'elle a produit à Naples même, pour encourager les amis de l'ordre et pour dérouter ses ennemis, est aujourd'hui unanimement senti dans toute l'étendue de la péninsule Italienne.

A la même époque S. M. s'était rendue à Troppau, afin de délibérer avec ses augustes alliés sur une

question de la plus haute importance, non-seulement pour l'Italie, non-seulement pour la monarchie autrichienne, mais pour le salut commun de l'Europe. Ces délibérations ne laissèrent heureusement aucun doute sur la manière dont toutes les cours alliées envisageaient l'origine et le caractère de la révolution de Naples, et les dangers dont elle menaçait d'autres états.

Quant aux résolutions qu'exigeait un pareil état de choses, si des considérations particulières, d'un grand poids, engagèrent le gouvernement britannique à ne pas partager celle des autres cours, et le cabinet de France, à n'y accéder qu'avec des restrictions, l'empereur eût la satisfaction de se trouver entièrement d'accord sur toutes les questions, avec les souverains de Russie et de Prusse, et de se convaincre en même temps, que les différences de position et de marche entre les puissances de l'Europe, n'en amèneraient aucune dans les bases de leur alliance et dans l'uniformité générale de leurs principes et de leurs vues.

Les souverains réunis à Troppau, décidés à ne pas reconnaître les changemens que la force et la révolte avaient opérés à Naples, et à faire cesser par des efforts communs les résultats de ces changemens, n'en étaient pas moins animés du plus vif désir d'atteindre à ce but par des voies pacifiques et avec tous les ménagemens dus à un pays déchiré déjà par tant de conyulsions et de calamités. C'est dans cet esprit

qu'ils invitèrent S. M. S. à se rendre à Laybach pour y délibérer avec eux sur la situation présente et future de son royaume. Cette invitation fut appuyée par S. M. le Roi de France.

D'après un article de la loi étrangère qui doit régir le royaume des Deux-Siciles, le monarque ne peut dépasser les frontières de ses états sans le consentement du parlement.

Le roi, regardant l'invitation des souverains comme un bienfait de la Providence, se soumit à cette humiliante nécessité. Le parlement consentit, mais il attacha son consentement à une condition, sur l'effet de laquelle les instigateurs de cette mesure ne pouvaient se faire aucune illusion, et qui détruisait d'avance les calculs et les vœux des hommes modérés. Le parlement, quoiqu'entièrement au fait des principes des cabinets alliés, imposa au roi le mandat d'insister sur le maintien, sans modification, de la constitution établie aujourd'hui à Naples, et de mettre cette condition en avant, comme seul objet et base unique de ses explications avec les puissances alliées. C'est sous de pareils auspices et ne pouvant plus compter que sur la justice et la sagesse de ses augustes amis, que le roi de Naples se rendit à Laybach.

Dès son arrivée dans cette ville, S. M. eut lieu de se convaincre qu'il serait absolument illusoire, de vouloir fonder des propositions quelconques sur des

basee irrévocablement rejetées par les souverains alliés. En effet, les monarques déclarèrent à S. M. qu'ils étaient fermement résolus de ne pas laisser subsister le régime qu'une faction sans titre et sans pouvoir avait imposé au royaume des Deux-Siciles, par les moyens les plus criminels, régime incompatible avec la sûreté des états voisins et avec le maintien de la paix de l'Europe; que, si cet état des choses ne pouvait pas finir, comme LL. MM. le désiraient sincèrement et vivement, par un désaveu spontané de la part de ceux qui exerçaient le pouvoir à Naples, il fallait avoir recours à la force des armes; qu'aussitôt que par l'un ou l'autre moyen le grand obstacle à la paix aurait disparu pour Naples et pour l'Italie, les souverains regarderaient leur ouvrage comme accompli; que se serait alors au roi seul, éclairé par les conseils des hommes les plus intègres et les plus instruits de son pays, à fonder pour l'avenir, la force et la stabilité de son gouvernement, sur un régime juste et sage, conforme aux intérêts permanens des deux peuples réunis sous son sceptre, et offrant par là-même à tous les états voisins une garantie suffisante de leur sûreté et leur repos.

Après des déclarations aussi précises, le roi de Naples ne pouvait pas se dissimuler que toute autre question se trouvant irrévocablement écartée, il n'avait plus, comme père et protecteur de son peu-

ple, qu'une seule tâche à remplir, celle de préserver la majorité loyale et bien intentionnée de ses sujets des calamités et des dangers d'une guerre, provoquée par l'aveugle obstination ou l'ambition coupable de quelques individus. C'est dans cette conviction que S. M. adressa à son fils, héritier présomptif de son trône, une lettre franche et paternelle, pour lui représenter la gravité des circonstances, et la nécessité de faire tourner, au salut du royaume, tous les moyens qui se trouveraient à sa disposition.

Les paroles modérées du roi furent accompagnées des instructions les plus explicites, données par les cabinets d'Autriche, de Russie et de Prusse, à leurs agens diplomatiques à Naples; et les plénipotentiaires de S. M. le roi de France, en adressèrent également au chargé d'affaires de leur souverain. L'effet de ces importantes démarches va décider de l'avenir prochain du royaume des Deux-Siciles.

Dans cette position des choses, l'armée destinée à accomplir les résolutions arrêtées à Baybach, a reçu l'ordre de passer le Pô, et de se porter vers les frontières napolitaines. Il répugne à S. M. S. de supposer que cette armée puisse reconstruire une résistance sérieuse. Il n'y a que des ennemis du bien public, des partisans incurables d'un système conduisant directement à la ruine de la monarchie sicilienne, qui puissent méconnaître ce que, dans les circonstances où cet-

te monarchie se trouve placée aujourd'hui , le devoir envers son souverain et le salut de ses concitoyens, prescrivent à tous guerrier loyal, comme à tout homme attaché à sa patrie. La grande masse de la nation , dévouée à son monarque, dégoûtée d'une liberté imaginaire, qui ne lui a valu que la plus dure tyrannie, et fatiguée d'une existence inquiète et précaire et connaissant d'ailleurs depuis long-temps, les sentimens justes et bienveillans dont l'empereur est animé, accueillera avec confiance ceux qui, au nom de S. M. I., et au nom de ses augustes alliés, viendront leur offrir paix, amitié et protection. Si une aussi juste attente ne se réalisait pas, l'armée saurait surmonter les difficultés qui l'arrêteraient. Et si, contre tous les calculs et contre les vœux les plus chers des monarques alliés, une entreprise formée dans les intentions les plus pures, et qu'aucun esprit hostile ne dirige, dégénérerait en guerre formelle, ou si la résistance d'une faction implacable, se prolongeait à une époque indéfinie, S. M. l'empereur de toutes les Russie, toujours fidèle à ses principes élevés, pénétrée de la nécessité de lutter contre un mal aussi grave, et guidé par cette amitié noble et constante dont il vient de donner encore à l'empereur tant de gages précieux, ne tarderait pas à joindre ses forces militaires à celles de l'Autriche.

Dans l'ensemble des transactions qui viennent

d'avoir lieu, les monarques alliés, n'ont eu en vue que le salut des états qu'ils sont appelés à gouverner et le repos du monde. C'est là tout le secret de leur politique. Aucune autre pensée, aucun autre intérêt, aucune autre question n'a trouvé place dans les délibérations de leurs cabinets. L'inviolabilité de tous les droits établis, l'indépendance de tous les gouvernemens légitimes, l'intégrité de toutes leurs possessions, telles sont les bases dont leurs résolutions ne s'écarteront jamais. Les monarques seraient au comble de leurs vœux, et amplement récompensés de leurs efforts s'il était possible d'assurer sur ces mêmes bases la tranquillité au sein des états, les droits des trônes, la vraie liberté et la prospérité des peuples, sans lesquels la paix extérieure elle-même ne saurait avoir ni prix ni durée. Ils béiraient le moment où, affranchis de toute autre sollicitude, ils pourraient exclusivement consacrer au bonheur de leurs sujets, tout ce que le ciel leur a conféré de moyens et de pouvoir.

PORTUGAL.

---

La nation portugaise est, sans contredit, une de celles qui se sont le plus illustrées pendant plusieurs siècles, tant par ses hauts faits, que par la noblesse de son caractère. En parcourant l'histoire de cette

nation, on y trouve une série d'époques plus brillantes les unes que les autres, qui font encore, et qui feront toujours l'admiration du monde civilisé ; mais, si l'on considère l'état déplorable où les Portugais se trouvaient réduits, dans ces derniers temps, par une suite de malheurs innombrables et non interrompus ; l'énergie qu'il viennent de déployer pour sortir de cet état et celle qu'ils déploient tous les jours pour établir un nouvel ordre de choses, propre à les replacer au rang qui leur appartient parmi les autres nations ; on ne peut pas se refuser à reconnaître, que l'époque actuelle est celle où ils se sont acquis le plus de droits à l'estime des autres peuples.

Jamais le Portugal n'a éprouvé autant de besoins, jamais il n'a eu tant de maux à réparer ; jamais aussi tant d'hommes éclairés et animés d'un vrai patriotisme, ne se sont voués, dans ce pays, à la recherche des moyens à employer pour établir et assurer le bonheur de la patrie.

Persuadés comme nous le sommes, que tous les représentans de cette brave nation, ne tendent qu'à ce même but, quoique tous n'aient pas été d'accord, sur plusieurs points essentiels, pour y parvenir ; persuadés, surtout, que lorsque les représentans d'une nation, *nommés librement par elle*, ont adopté un principe, ou pris une mesure quelconque, il n'y a qu'un ennemi de l'ordre et du bien-être des peuples,

qui puisse se plaire à faire voir ce que ces mêmes mesures peuvent, à son avis, avoir d'inconvéniens; puisque, une fois qu'elles sont prises, son intention, n'est autre que de provoquer le mécontentement et la méfiance parmi les représentés, en décriant la conduite des représentans; nous ne nous permettrons de rien dire au sujet des bases de la constitution, qui se trouvent déjà arrêtées par le congrès portugais; et nous nous bornerons à faire connaître celles qui ont été adoptées dans les dernières sessions, et à donner un extrait des discours qui ont été prononcés, lors des débats qui ont précédé l'adoption de ces mêmes bases.

Dans les discussions de ces divers articles, on a vû déployer des connaissances qu'on aurait jamais supposées, à des hommes élevés sous l'empire de l'arbitraire. On a de la peine à concevoir comment on a pu en acquérir de si vastes et sur les droit des gens, et sur les intérêts de la société, dans un pays où le pouvoir absolu s'est opposé de toutes ses forces et depuis si long-temps, au progrès des lumières. Il faut que chez les Portugais, le désir de s'instruire et le patriotisme soient, si nous pouvons nous exprimer ainsi, dans la *masse du sang*. Ces qualités chez eux ont résisté à l'oppression et semblent s'être fortifiées à travers le despotisme, de même que ces plantes qui par la force de leur sève, poussent et fleurissent à travers les rochers les plus arides.

Parmi les bases de la constitution, celle qui fait l'objet de l'article 21, est une des plus importantes, en discutant cet article, il s'agissait de deux questions à la fois : la première de savoir, si le roi avait le *veto absolu* ou simplement *suspensif*, ou s'il ne lui serait accordé ni l'un ni l'autre ; la deuxième, s'il y aurait une seconde chambre. Plusieurs membres ont pris la parole sur ces différens et importans objets. Parmi les discours qui ont été prononcés, ont distingué celui de M. Margiòchi : ce député, après avoir dit qu'il ne s'arrêterait point à parler de la souveraineté de la nation : "Qui est un principe aussi incontestable comme il est démontré en mathématique : que le *tout est plus grand qu'une de ses parties* ;" s'est attaché à prouver que le monarque conservait encore de grandes attributions, et qu'il était de la plus grande nécessité, pour le bonheur de la nation, d'accorder au corps-législatif, plein pouvoir de faire les lois ; établissant, à l'appui de cette opinion, que toute la force des lois était en faveur du pouvoir exécutif, et non pas des Cortès. "Quant aux craintes que l'on pourrait avoir, par rapport aux puissances étrangères ; je sais fort bien, a poursuivi l'orateur, tout ce que peut l'ambition : des flots de sang pourront couler ; je sais fort bien aussi, par ma profession, que nos ports, nos côtes peuvent être attaqués ; mais qu'importe?... Ceux qui veulent nous

intimider, en nous inspirant de pareilles craintes; ignorant-ils que les pasteurs de la Suisse, secouèrent le joug de la maison d'Autriche, n'ayant pour toute défense, que leurs montagnes et les flèches de Guillaume Tell? »

« Ignorent-ils ce qu'a fait la Hollande pour conserver sa liberté et son indépendance, contre les forces de Philippe II! Ont ils oublié, par hasard, la manière dont les descendans du vertueux Pen, résistèrent à toutes les forces de la Grande-Bretagne! Ignorent-ils que sur les côtes de l'Albanie, une petite Ville, qui était sous la protection de l'Angleterre, ayant été cédée aux Turcs, ses habitans déclarèrent au général anglais que, s'il ne leur facilitait point les moyens de quitter le pays, ils immoleraient aux mânes de leurs ancêtres, leurs femmes et leurs enfans, et que l'épée à la main, ils se feraient jour a travers l'ennemi! Ignorent-ils enfin, ce que nous avons fait dans tous les temps, pour nous offrir la liberté, et que de nos jours, nous avons osé attaquer l'homme le plus puissant que le monde ait connu?.... »

Après avoir résumé son discours, M. Margiochi, a terminé en votant, contre la création d'une seconde chambre, et contre toute espèce de *Veto*.

Trois autres députés, seulement, ont été de l'opinion de M. Margiochi, de ne point accorder au

Roi, aucune espèce de *Veto*: de ce nombre a été M. B. Carneiro, il s'est attaché à démontrer qu'une seconde chambre, ne servait qu'à paralyser la marche du pouvoir législatif et à faciliter le rétablissement du despotisme: "On veut nous effrayer, a-t-il dit, en nous parlant des excès que peut commettre le corps législatif, pourquoi ne nous parle-t-on pas de ceux constamment commis par le pouvoir exécutif? Il n'y a que peu d'années que Lois XVIII, donna une charte aux français mais les ministres ont poussé déjà si loin leurs prétentions, qu'à peine existe-t-il, pour les français, l'ombre d'une représentation, et que la France se trouvera bientôt dans la nécessité de faire une révolution, pour pouvoir la rétablir: Qu'elle comparaison y a-t-il cependant, entre les explosions et les assassinats, commis dans ce pays la, et les commotions populaires.?"

Enfin la majorité de l'assemblée, ayant été contre l'établissement d'une seconde chambre et en faveur du *veto suspensif* l'article 21, a été adopté dans ce sens, en rejetant la première partie à une majorité de 32 voix, et en adoptant la seconde à une majorité de 77.

Sont passés également, à une plus ou moindre majorité les articles suivans: 22 sur les élections, 23 concernant l'initiative des lois, laquelle a été décidée appartenir au pouvoir législatif, 24 par le-

quel le Roi ne peut assister aux délibérations des Cortés, et seulement présider à l'ouverture du Parlement, 25 qui établit que les Cortés se réuniront une fois par an, à un jour fixé par la constitution, que la législature durera trois mois, qu'elle pourra être prorogée pour un mois, toutes les fois que les deux tiers des députés, le jugeront nécessaire, et que ce droit n'appartiendra jamais au Roi, pas plus que celui de dissoudre la chambre, 26 relatif à l'inviolabilité des représentans, 27 par le quel il est établi qu'aux Cortés seulement appartient le droit de nommer une Régence, et de déterminer les attributions de celle ci, d'approuver les traités d'alliance, tant offensive que défensive, ainsi que ceux relatifs à des subsides ou de commerce; le consentement ou le refus de l'admission de troupes étrangères, dans le territoire du Royaume, de fixer la valeur et le poids des monnaies, 28 qui détermine qu'il y aura une commission permanente, composée de sept membres, et 29 qui établit l'inviolabilité de la personne du Roi, et la responsabilité des ministres, surtout en ce qui sera contre la liberté, la sûreté ou la propriété des citoyens, ainsi que dilapidation ou mauvais emploi des deniers publics.

Parmi les résolutions prises par les Cortés, dans ces diverses séances, la plus remarquable, comme la plus judicieuse, est celle qui concerne les Offi-

tiers anglais, qui se trouvaient au service du Portugal avant la révolution. Le Congrès a arrêté que les Officiers anglais, qui avaient fait les dernières campagnes, recevraient autant d'années de solde qu'ils ont d'années de service dans l'armée portugaise, et que ceux qui n'y étaient entrés qu'après la paix, recevraient une année de solde, à titre de gratification, que les généraux seraient faits commandeurs de l'ordre de *Torre-Espada*, et les Colonels et lieutenans Colonels, nommés chevaliers du même ordre.

Les Cortès ont également décrété que les biens de la couronne seraient déclarés bien nationaux, et comme tels destinés à faire des garanties que doivent avoir les créanciers de l'Etat. Enfin beaucoup d'autres mesures également sages ont été prises, soit pour établir le crédit public soit pour accroître les ressources du trésor. L'espace nous manque pour faire connaître tout ce dont le parlement portugais s'est occupé, depuis qu'il s'est installé, et quoique nous n'ayons pas vu sans surprise la brièveté de ses séances, la suspension de ses travaux tous les jours de fêtes (dans un pays où il y a tant de *dias santos*) nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître dans le grand nombre des objets qui ont été traités et dans la sagesse des mesures qui ont été prises par le Parlement portugais le zèle et le patriotisme de ses membres.

C'est sans doute à l'espérance que telle serait la conduite des Cortès de Portugal et à la connaissance de celle qu'a tenue le gouvernement provisoire, aut ant qu'à l'amour de la liberté qu'on doit attribuer l'empressement et l'enthousiasme avec lesquels les habitans de l'île de Madère, se sont prononcés pour le nouveau système de gouvernement établi en Portugal, malgré tous les efforts qu'on avait fait pour les maintenir sous l'ancien régime. La révolution qui s'est opérée, dans cette île, est une des plus remarquables de celles arrivées de nos jours. Les journaux ayant fait connaître déjà cet événement, et en ayant donné les détails, nous nous bornerons à répéter que la révolution de l'île de Madère a été faite sans la moindre opposition de la part d'un seul individu, que commencée le 28 janvier à midi à quatre heures elle était consommée, que l'ancien gouverneur, à qui ses devoirs ne permettaient point d'y prendre part, a été renommé par les habitans, que tous les fonctionnaires ont été conservés, qu'un des plus riches propriétaires, qui avait le plus contribué à cet heureux changement a offert un navire pour transporter à ses frais, les commissaires envoyés près la Regence de Portugal, que ceux-ci sont arrivés à Lisbonne le 16 février, qu'ils y ont été accueillis comme des frères, et enfin que (d'après les dernières nouvelles) le 18 du même mois, les élections des députés de l'île de Ma-

dère y avaient été terminées. Le même esprit regne dans le Brésil, le navire la *Conceicao*, sorti de *Bahia* le 15 janvier et arrivé à Lisbonne le 28 du mois dernier a appris qu'avant son départ les habitans de toutes les clases à *Bahia* s'étaient déclarés pour le système adopté en Portugal, qu'ils s'étaient adressés au gouverneur pour lui signifier qu'ils voulaient rester unis au Portugal et qu'ils reconnaissent le gouvernement qui y était établi. Le gouverneur les a prié d'attendre qu'il fit connaître au souverain quel était le vœu général, et que si le monarque se refusait à y adhérer, et à adopter le même régime, lui gouverneur, serait le premier à le proclamer, il en signa un acte, et par ce moyen contenta tous les habitans. Les choses étaient dans cet état lors du départ de la *Conceicao*: Pas le moindre excès n'avait été commis.

ESPAGNE.

---

Libre par sa volonté, heureuse de n'obéir qu'à des lois qu'elle s'est elle même imposées, et de l'espoir de voir bientôt s'effacer jusqu'aux traces des maux produits par un gouvernement tyrannique; l'Espagne ne désire, ne veut que le repos qui, après tant d'années d'agitation, peut seul lui assurer un bonheur durable. L'union, l'ordre, le respect des lois

sont les bases sur lesquelles elle a jetté les premiers fondemens de sa prospérité future.

Les ennemis du bonheur des nations redoublent cependant leurs efforts criminels pour étouffer dans leur naissance les germes de la splendeur et de la tranquillité d'un peuple magnanime. Ils répandent les bruits les plus absurdes, les contes les plus ridicules; ils trament tous les jours de nouvelles conspirations; ils réveillent les passions, les haines; ils suscitent des sujets de mécontentement; enfin ils n'épargnent rien pour aigrir les esprits, fomenter la discorde, et détruire le système constitutionnel. Mais leurs tentatives sont inutiles, et l'ignorance et la superstition ont perdu leur puissance, la justice, la liberté les remplacent, et les espagnols n'écoulant désormais que la voix de la raison, ont anéanti pour jamais le despotisme.

Au milieu des désordres enfantés par les partisans de l'ancien régime, beaucoup de citoyens en ignorent encore les causes; quoiqu'étranger je vais oser les mettre au grand jour, et déchirant d'une main libre, une partie du voile qui couvre tant d'iniquités, je ferai connaître à la nation la véritable source d'où émanent les troubles qui l'agitent.

Les puissances réunies au Congrès de Laybach, pour entraver l'élan de l'indépendance, et arrêter les progrès toujours croissant des idées constitutionnelles;

avaient projeté depuis long-temps de porter la guerre et ses horreurs chez tous les peuples libres. Quelques souverains cependant appercevant les dangers qui résulterait de cette ignominieuse entreprise devaient s'y opposer, et citer pour motiver leur résolution, la tranquillité de l'Espagne. Cet exemple suffisait pour faire cesser ou du moins pour affaiblir, l'idée de s'opposer aux vœux des nations qui veulent jouir de leurs droits et proclamer leur indépendance. Cette raison toute bonne qu'elle est, n'aurait produit aucun effet dans une assemblée telle que celle de Laybach, dont toutes les délibérations avaient été prises d'avance. Persistant toujours dans leurs projets de courber l'Europe sous le joug du pouvoir absolu, les rois ennemis de la liberté résolurent pour ne pas même avoir à combattre cette raison, de la détruire en faisant naître un prétexte qui mitigeât l'odieux de leur théorie. Mais il fallait prouver que les peuples libres n'étaient ni heureux ni tranquilles, qu'ils étaient au contraire livrés au dissentions intestines, et que tous les excès de l'anarchie étaient commis dans la Péninsule par les libéraux. Alors des émissaires furent envoyés, l'or, les promesses, les menaces tout fut prodigué à des citoyens indignes. Delà les pamphlets incendiaires, les mouvements de quelques factieux, et l'affaire des gardes du corps.

Les serviles de France sont en correspondance très

active avec ceux d'Espagne, ce sont eux qui leur fournissent une partie de l'argent nécessaire pour opérer la contre révolution. Il est à la connaissance de tout Madrid que plusieurs étrangers chargés de *certaines pouvoirs* ont répandu l'argent le 5 et 6 fevrier, et que remplissant en tout leurs fonctions *d'agens provocateurs*, ils étaient à la tête des rassemblemens les plus tumultueux où ils cherchaient à augmenter le désordre en excitant le peuple à la révolte. Ces faits ne peuvent pas être démentis, la capitale entière les attestera avec moi. Il en est beaucoup d'autres encore que je citerais s'ils n'étaient pas si connus et qui viennent parfaitement à l'appui de ce que j'avance : que les gouvernemens étrangers ont suscité tous les troubles qui ont éclaté en Espagne depuis sa régénération.

Bien que quelques uns des gardes du corps n'aient pas réussi dans la tentative criminelle dont on les avait fait les instrumens, plusieurs courriers extraordinaires n'en portèrent pas moins la nouvelle à Leybach que l'Espagne était en insurrection, que tout y était à feu et à sang, que la troupe avait été obligée de tirer sur le peuple qui demandait la tête du Roi et autres calomnies du même genre.

Ces rapports dictés par la plus incroyable mauvaise fois, eurent tout l'effet que s'en étaient promis ceux qui les avaient provoqués, et bientôt, *la très*

*Sainte-Alliance*, fit connaître la détermination (qu'elle avait prise trois mois avant) de sévir contre tous les pays libres, à cause des *outrages* que les espagnols avaient fait à leur Roi et de l'esprit révolutionnaire et destructeur qui les animait; cette détermination n'a pas été rendue publique, mais elle est déjà trop connue pour qu'on puisse la révoquer en doute. Il fut en outre, décidé qu'on commencerait par faire la guerre à Naples; l'Empereur d'Autriche étant pressé de jouir; car à présent on voit plus clairement que jamais que son but en suscitant cete guerre impie, n'est autre que de s'emparer de cette partie de l'Italie. Je rapporte des faits sur lesquels je ne me permets aucune reflexion; tout homme juste sait à quoi s'entendre.

Un fait d'une très haute importance et qui semble venir naturellement à l'appui de ceux que j'ai déjà cités, à jeté le peuple dans de nouvelles appréhensions. Le premier mars, jour de l'ouverture des Cortès, le Roi prononça un discours qu'il finit en accusant le pouvoir exécutif, de l'avoir laissé insultter et de n'avoir pas réprimé les outrages qu'il avait reçus. Il ne ma'ppartient pas d'examiner à quel point cette accusation est constitutionnelle; mais il me semble que les ministres sont responsables du discours du Roi en pareille circonstance; que par conséquent ils doivent le connaître; qu'ils ne pouvaient pas connaître celui dont il s'agit, puisqu'ils y étaient accusés et qu'au-

cun d'eux n'eut eu assez peu de bons sens, pour participer en quelque sorte, à sa propre accusation, que ne le connaissant pas, ils ne pouvaient en être responsables, et que n'en étant pas responsables il était dépouillé de toutes les formes voulues par l'usage.

Le Roi a accusé le pouvoir exécutif; mais qu'est-ce que le pouvoir exécutif dans un gouvernement constitutionnel? C'est le Roi et les ministres. Car je ne partage pas l'opinion de plusieurs publicistes qui prétendent que le Roi ne doit pas faire partie de ce pouvoir; je crois au contraire qu'il en est le chef, puisqu'il peut le dissoudre et le former à son gré, qu'il le préside enfin. Le roi est donc le chef du pouvoir exécutif, et il l'accuse; mais alors il s'accuse lui-même, de n'avoir pas pris toutes mesures nécessaires pour assurer son repos, celui de la nation et le maintien du système actuel. Qu'on me pardonne d'oser m'exprimer avec franchise sur un acte émané du trône, je respecte son auteur, je n'ai ni l'intention, ni le droit de le blâmer et je ne fais qu'user du privilège accordé dans les pays libres à tous les publicistes, d'examiner les actions des rois et des assemblées législatives

Cette accusation peut entraîner après elle des suites très funestes, car les puissances étrangères, les mêmes qui ont provoqué des troubles pour avoir le prétexte de dire que l'Espagne est en proie à l'anar-

chie et à l'insurrection, n'auront certainement pas manqué de s'en faire une arme nouvelle contre l'indépendance des peuples. Et cette fois le prétexte est plus spécieux. Un roi qui se plaint d'une manière publique, solennelle, des outrages qu'il a reçu de son peuple, inspire plus de confiance que les nouvelles apocryphes, ou les renseignemens donnés par les agens qui ont eux-mêmes machiné le désordre. Le Roi ne pouvait être plus mal conseillé dans son intérêt et dans celui du peuple, et quand il aurait agi sous l'influence des souverains de Laybach, il n'aurait rien fait de pire.

Dans cette même journée le Roi destitua les ministres et consulta les Cortès sur ceux qu'il devait nommer à leur place. Les cortès répondirent que le Roi avait le pouvoir de destituer et de nommer des ministres, que n'ayant pas été consultées par S. M., lorsqu'elle renvoya les anciens, elles ne devaient pas l'être non plus pour le choix des nouveaux. Je ne veux point mettre en doute le droit qu'avait le Roi de faire un semblable coup d'état; ce droit lui est acquis par la constitution, et rien ne saurait l'empêcher d'en user. Je vais voir seulement si dans les conjonctures présentes ce changement était nécessaire.

Les anciens ministres n'avaient accepté leurs portefeuilles, qu'après les plus vives sollicitations. Ils n'étaient donc pas ambitieux. Un parti leur repro-

chait journellement leur exaltation en même temps que l'autre les taxait d'être trop faibles, trop modérés. Ils ont été accusés de n'avoir rien fait pour réprimer les outrages faits au monarque, d'en être pour ainsi dire les auteurs. Mais dans les événemens du mois de septembre, ce sont eux qui calmèrent le peuple. Lorsque le Roi était à l'Escurial et que le peuple trompé par de faux rapports, crût quelques instans qu'il voulait enfreindre la constitution, et qu'il se disposait à aller le chercher, ce sont encore eux qui calmèrent son effervescence. Dernièrement, lorsque les gardes du corps, excités par les motifs que j'ai allégués plus haut, voulurent tenter une révolution nouvelle, ce sont eux enfin, qui contribuèrent à les faire rentrer dans le devoir. Ainsi donc, malgré les cris et les plaintes de quelques mécontents, je ne vois aucune bonne raison qui ait pu nécessiter leur expulsion d'une manière aussi brusque. Qu'ils se consolent ils emportent dans leur retraite l'estime générale. Les habitans de cette capitale ont manifesté, par des témoignages non équivoques, le mécontentement que leur causait leur disgrâce.

J'ose me flatter que mon opinion et mon caractère sont assez connus, pour qu'on ne me suppose ni partisan du pouvoir, ni panégyriste salarié de ses actes; aucun motif d'intérêt ne me fait agir; j'aurai parlé contre les ministres, quant ils étaient encore

au faite du pouvoir, si leur conduite eût eu quelque chose de répréhensible; ils ne sont plus rien, et tout ce que je dirai à leur avantage ne peut paraître suspect. Je ne me dissimule cependant pas qu'il est des reproches qu'on peut leur adresser; mais ces reproches n'attaquent ni leurs principes, ni leur bonne foi, ni la pûreté de leurs intentions; ils sont tous tirés de quelques fautes d'administration et de leur inexpérience dans cette partie; car bien que des choses très-importantes aient dû les occuper, ils auraient pu prendre des mesures qu'ils ont négligées; n'était-il pas affligeant en effet, de voir la manière dont la police était exercée, ou plutôt dont elle ne l'était pas, la lenteur de la justice, l'impunité de plusieurs hommes qui avaient conspiré contre la sûreté de l'état, la nullité des moyens pris pour assurer la défense de la patrie, en cas d'attaques, la mauvaise gestion des finances &c., &c. Mais sont-ce des crimes qui méritaient une accusation aussi forte?

Je ne connais aucun des nouveaux ministres, on prétend qu'ils n'ont accepté que provisoirement. Dans un pays comme l'Espagne, il n'est pas difficile de trouver des hommes qui aient des talens et de la probité; mais pour le bonheur de la nation et du monarque, je désire ardemment qu'ils soient animés des mêmes sentimens de modération et de patriotisme que les anciens.

La séance du 2 de ces mois n'a offert rien d'intéressant elle a été employée en partie, à la prestation de serment de M.M. Les Députés qui n'avaient pu assister aux séances préparatoires et à l'audition du rapport de quelques pétitions.

Dans la séance du 3 on a agité la question de savoir si les Cortés devaient contribuer à la nomination des nouveaux ministres. M.M. Le Comte Torero, Zapata et Quintana ont parlé contre. M. Cañedo a prétendu que les Cortés pouvaient présenter au Roi des candidats pour occuper les ministères vacans. Le Président s'est fortement élevé contre cette proposition et a démontré tous les inconvéniens qui pourraient en résulter si elle était adoptée. M. Calatrava a parlé dans le même sens. M. Romero Alpuente a demandé que les Cortés fissent venir les anciens Ministres pour avoir des renseignemens sur la situation de l'Etat et la tranquillité publique. Cette proposition a été soutenue par M. Moreno Guerra. Plusieurs autres députés ont parlé contre la proposition faite de désigner des sujets pour remplir les fonctions de ministres.

Le 4, de nouvelles discussions se sont élevées pour savoir, si l'on entendrait les ministres disgraciés à la barre; plusieurs orateurs parlèrent pour et contre. Il fut ensuite question de la réponse que MM. les Députés, devaient faire au discours du Roi, quelques membres des Cortès voulaient que l'on n'y parlât pas de la dernière partie de ce discours.

On s'occupa dans la séance du 5, de procéder à la nomination des trentes Députés, formant le tribunal des Cortès, d'après les articles 52 53 et 54 du règlement. Le chargé des pouvoirs, du ministère de grâce et justice, annonça aux Cortès que S. M. recevrait le lendemain à une heure un quart, la députation chargée de lui présenter la réponse à son discours d'ouverture.

Dans la séance du 6, on lut plusieurs projet qui furent tous renvoyés aux diverses commissions. Le ministre d'Outre-mer, donna connaissance d'un mémoire sur son administration; on donna aussi lecture de la réponse des Cortès au discours du Roi, et de plusieurs moyens pour parvenir à avoir toutes les informations nécessaires, sur l'état et la sûreté publique.

La séance du 7, fut remplie par la lecture de plusieurs, projets qui furent, comme ceux de la veille renvoyés aux diverses commissions, et par celle d'un mémoire relatif au ministère de grâce et justice, et

par la réponse du président qui au nom des Cortès, approuva ce mémoire, et assura qu'elles en prendraient en considération plusieurs articles.

Le 8, on commença la lecture du mémoire du secrétaire d'état, au département des finances, on donna aussi connaissance de la proposition de M. le président, tendante à engager les Cortès à fixer une époque pour s'occuper de la nomination aux places vacantes au conseil d'état. Une discussion s'engagea ensuite sur des infractions faites à la constitution.

M.<sup>r</sup> Navarro a rendu compte dans la séance du 9 des événemens qui ont eu lieu à Alcoy, où un grand nombre d'habitans des environs ont détruit les machines des manufactures. Les Cortès ont nommé une commission pour examiner les faits et prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils soyent renouvelés.

Le ministre d'Outre-mer a annoncé que le général Morillo et deux députés de Bolivar arrivaient en Espagne. M. Le ministre des finances a continué ensuite la lecture de son mémoire, le président lui a témoigné sa satisfaction au nom des Cortès; ce mémoire qui sera imprimé et distribué à M.M. les députés a été renvoyé aux deux commissions chargées de cette partie: On a commencé la lecture du projet de loi proposé par la commission d'industrie.

Après la lecture du procès-verbal, de quelques

petitions et de différens projets renvoyés chacun à leurs commissions respectives, on lut dans la séance du 10 une représentation signée par 117 habitans de cette Capitale, qui demandent que les sociétés populaires soient rétablies en les soumettant à des réglemens comme elles étaient avant. Sur la demande de M. Romero Alpuente cette représentation a été renvoyée à une commission. On a adopté la proposition du même orateur, de renvoyer à une commission la pétition d'un grand nombre de plusieurs régimens qui demandent qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour juger les ennemis de l'ordre et qu'on les déclarât passibles de l'art: 308 de la constitution, et qui proposent la promulgation d'une loi martiale.

Il n'a été question dans la séance du 11 que des rapports de quelques pétition et projets, &c.

---

On a parlé, et on parle beaucoup encore du procès de l'aumonier Vinuesa, j'ai cru faire plaisir à mes lecteurs en leur donnant sur cette affaire quelques détails dont je garantis la véracité.

Pour éviter toute espèce de confusion on a cru devoir diviser le fameux procès de l'aumonier Vinuesa en plusieurs parties; la principale est déjà terminée; c'est celle qui n'a rapport qu'à Vinuesa lui même, la défense en été confiée à un avocat d'of-

ficé, nommé par le tribunal, le prévenu s'obstinant toujours à ne pas vouloir se soumettre à la juridiction civile.

On l'accuse de n'avoir pas voulu reconnaître la constitution, qu'il a jurée, *comme espagnol, comme aumonier et comme archidiacre de Tarazona*, et de fonder la résistance qu'il oppose sur des opinions contraires au principes et sur les erreurs des fausses décrétales, en blâmant les pouvoirs législatif et exécutif considérant le premier comme dépourvu de toute autorité; et le second comme n'ayant pas eu le droit de sanctionner la loi qui prive le clergé de ses prérogatives, dans tous les délits sujets à la peine corporelle.

Il est encore accusé d'avoir eu chez lui un plan de révolution, tout à fait sanguinaire. Cette pièce dont le but était de renverser le gouvernement actuel, par les mêmes moyens qu'il employa en 1814 et où il se vante qu'on adopta ses idées pour faire le mémorable décret du 4 mars a été trouvée dans ses papiers, écrite de sa main, (d'après la déclaration même de ses neveux qui étaient ses élèves.)

D'après cette pièce dont on ne peut récuser l'authenticité, il paraît certain qu'à cette époque il persuada au Roi que tout ce qu'avait fait les Cortés était nul, et il l'engagea fortement à ne pas jurer la constitution: il perista toujours dans la même ma-

nière de voir, et il voudrait que le Roi fut parjure.

On a également trouvé chez lui la minute du décret qui devait être publié après la contre révolution, le brouillon d'une proclamation que le Roi devait faire répandre, sur la réunion des Cortès en états généraux et l'assemblée d'un concile national, et le modèle d'une devise que devaient porter les factieux, c'est un ruban rouge sur lequel est écrit: *vive Ferdinand VII, meure la constitution!*

Le Brouillon du plan a été copié par un des neveux de Vinuesa qui en a reconnu l'écriture.

Pour l'exécution de ce même plan ou d'un autre semblable, Vinuesa avait fait des listes, où sont inscrits plusieurs individus dont quelques uns ont déjà avoué, qu'ils s'étaient récemment occupés à former un parti, qu'ils n'avaient été reçus au nombre des conspirateurs qu'après avoir prêté serment, et que pour se reconnaître ils avaient tous des signes mystérieux. Plusieurs autres personnes comprises dans ces listes ont pris la fuite.

Le preuves mises en avant pour motiver le commencement d'exécution, sont les suivantes. La découverte faite chez lui, du brouillon de la proclamation ayant pour titre *El grito*, (le cri) avec des papiers détachés, des paragraphes intercalés, et le texte de la première main; il a été prouvé qu'on lui avait apporté de l'imprimerie deux mille exem-

plaires en deux fois, ( quatre de ces exemplaires adressés à une personne très connue ont été saisis ); un grand nombre d'exemplaires en feuille (telles qu'on le sort de dessous la presse) de deux proclamations séditieuses contre le gouvernement espagnol et celui de Russie.

On a réuni un grand nombre d'enveloppes et d'exemplaires renvoyés par ceux à qui ils avaient été adressés, le papier des enveloppes est absolument le même qui a été trouvé chez Vinuesa. Les experts ont reconnu que plusieurs avaient été écrites par son neveu (qui l'a avoué) et que les autres l'avaient été par Vinuesa lui même, qui avait cherché à contrefaire son écriture.

On l'accuse enfin, de lui avoir trouvé des écrits contenant les injures les plus offensantes contre le Roi et la famille royale. Il est à remarquer que le brouillon d'une de ses lettres explique la contradiction que ces écrits et sa conduite présentent d'abord: Il y dit qu'il voulait opérer une révolution; mais qu'il n'est d'aucun parti.

La peine que demandent les juges chargés de l'accusation, est celle que la loi applique aux hommes dangereux sous tous les rapports.

*Article extrait de la Gazette de France, du 25 février.*

Les journaux d'Espagne, rédigés sous l'influence des révolutionnaires, ont dénaturé les faits, et rapporté faussement, les événemens des premiers jours de ce mois, du moins en ce qui concerne les outrages dont le Roi a été l'objet. Une lettre particulière *digne de toute confiance*, nous donne à ce sujet les détails suivans :

"Le 4 février au soir, le Roi venant de la promenade, a été attaqué par un attroupement, dont les cris furieux ne rappellent que trop les outrages qu'éprouvèrent en France, les Bourbons, dans des circonstances à peu près semblables. Nos libéraux ont montré leur respect pour la personne sacrée de S. M., en cassant, avec des pierres, une des glaces de son carrosse. Le Roi a failli d'être blessé. Ces *illustres* constitutionnels, proféraient les paroles les plus indécentes. S. M., a fait faire des représentations à la municipalité de Madrid, pour qu'elle réprimât de semblables excès.

"Dans la soirée du 5, un nouveau rassemble-

ment a eu lieu ; des groupes nombreux se sont portés au palais, pour insulter le Roi, par de nouvelles clameurs sédicieuses. Les gardes-du-corps, après avoir été attaqués ; ont repoussé les assaillans ; dans le choc, un garde-national a été blessé. On a pris aussitôt des mesures actives, afin de porusivre les gardes-du-corps, qui se sont renfermés dans leurs quartiers.»

La lettre qui a donné ces détails à la *Gazette*, est *digne de toute confiance*, cette *confiance* ressemble assez à celle qu'on doit accorder au candide M. Pasquier.

La *Gazette*, prétend encore savoir, sans doute par la lettre, *digne de toute confiance*, que la Corrogne est en insurrection, que les prisons d'Espagne sont encombrées, ( elle s'imagine que c'est comme en France ), et beaucoup d'autres choses que les Espagnols et les gens qui habitent leur pays, ne soupçonnent seulement pas. Elle veut à toute force que *el Abuelo*, soit un chef de parti, qui parcourt le pays plat à la tête d'un grand nombre de royalistes, ont lui a dit cent fois que c'était un chef de voleurs, elle n'écoute rien, et persiste à dire qu'il commande à des royalistes... Pour la dernière fois je veux bien lui répéter, que *el Abuelo*, est un chef de *royalistes*... De grands chemins.

---

M. Jaquinot de Pampelune, avocat-général près la cour des Pairs, dans l'affaire de la conspiration du mois d'août, vient de donner sa démission. Il est par conséquent probable qu'on ne peut faire périr personne.

---

Le *Moniteur*, annonce que le roi de Naples, attend pour faire son entrée dans sa capitale, qu'elle soit occupée par les troupes autrichiennes. C'est très-beau de sa part, et sans doute, les Napolitains le surnommeront Ferdinand le *désiré*.

---

Un *ultra*, noble comme ils le sont tous; demandait dernièrement une place de préfet. Le ministre le fit venir chez lui et lui demanda ses titres. L'*ultra* exhiba des certificats, qui prouvaient que dans la révolution, il avait beaucoup contribué à faire périr les hommes qui se faisaient distinguer par leurs vertus et leurs talens; parce que ceux là n'étant pas vendus à un *certain parti*, étaient très-dangereux; qu'il avait arrêté quelques diligences sur les grands chemins. Le ministre lui dit, après avoir vu ses pièces: Monsieur, vous avez fait beaucoup pour la *bonne*

*cause*, cependant ce n'est pas assez pour être préfet, il y en a tant qui sollicitent et qui ont de meilleures recommandations ! je ne peux pour le moment vous accorder qu'une sous-préfecture. Et il la lui accorda.

---

AVIS.

Ayant reçu un peu tard quelques renseignemens qui, je le pense interresseront le public, j'ai cru devoir retarder la publication du quatrieme numéro de *l'Echo de l'Europe*. Je profite de cette circonstance pour prévenir mes lecteurs que mon journal paraîtra toutes les semaines, sans cependant que ce soit à un jour fixe, plusieurs circonstances s'y opposant mais je les prie de compter sur mon exactitude et de croire que rien ne saurait m'empêcher de remplir les nouvelles obligations que je me suis imposées et qui me deviennent tous les jours plus sacrées.

Les personnes qui n'ont souscrit que pour un mois sont priées de renouveler leur abonnement si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de *l'Echo de l'Europe*, quatre numéros complettant la souscription mensuelle.

Avant tout on peut se demander si l'on  
 peut se le servir intentionnellement le public  
 d'un ouvrage la publication de quelques ouvrages  
 de l'Église de France. Je trouve de cette époque  
 ce livre précieux pour les auteurs que moi j'avais  
 voulu rendre les mêmes, sans cependant pas être  
 à un point quel que plusieurs écrivains s'y opposent  
 mais je les prie de compléter au mon extrait de la  
 partie que rien ne s'est pas empêché de l'écrire les  
 nouvelles obligations que je ne suis pas en état de  
 me livrer à tous les jours plus tard.

Les personnes qui ont écrit que pour un mois  
 sont priées de renouveler leur abonnement si elles  
 ne veulent pas éprouver le retard d'un envoi de  
 l'Église de France, d'autres ouvrages complémentaires à la  
 souscription mensuelle.